

sa.marchais@laposte.net, contact@taca.asso.fr

Madame,

Par courriel en date du samedi 8 octobre, vous avez voulu connaître mon positionnement concernant une mesure simple et efficace pour limiter les effets du dérèglement climatique. Cette mesure est la limitation de vitesse à 110 km/h sur autoroute.

L'association France Nature Environnement estime que la baisse de la limitation de vitesse sur autoroute permettrait une chute de 22% des émissions de gaz à effet de serre du transport routier. Or, le transport routier est en France le premier émetteur de gaz à effet de serre. Cette mesure serait donc particulièrement bénéfique.

À l'instar de ma famille politique, je suis pleinement favorable à cette mesure qui figurent dans les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Je vous remercie de votre sollicitation et reste à votre disposition.

Sincèrement,

Christine Arrighi

Députée de la Haute-Garonne